

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2019/100-SCH
Octobre 2019

Aux: Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

Du: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius
Programme FAO/OMS sur les normes alimentaires

Objet: **DEMANDE DE PROPOSITIONS DE NOUVEAUX TRAVAUX POUR LE COMITÉ DU CODEX SUR LES ÉPICES ET LES HERBES CULINAIRES**

Date limite: **30 Novembre 2020**

Propositions Aux:

National Codex Contact Point of India (NCCP)
Food Safety and Standards Authority of India
Ministry of Health and Family Welfare
FDA Bhawan, Kotla Road, New Delhi -110002
INDIA
Tel: +91-11-23237439
Email: codex-india@nic.in

Dr Dinesh Singh Bisht
Liaison Officer, Secretariat, Codex
Committee on Spices and Culinary
Herbs
INDIA
Email: dinesh.bisht899@nic.in,
codex.sb-ker@gov.in

Copie au:

Secrétariat,
Commission du Codex Alimentarius, Programme
FAO/OMS sur les normes alimentaires,
Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome,
ITALIE
Courriel: Codex@fao.org

GÉNÉRALITÉS

Le Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH) est convenu que des propositions de nouveaux travaux seront demandés au moyen d'une lettre circulaire (CL)¹; et que celles-ci seront examinées durant la session par un groupe de travail qui formulera des recommandations pour la séance plénière.

DEMANDE DE PROPOSITIONS POUR DE NOUVEAUX TRAVAUX

Comme indiqué ci-dessus, des membres et observateurs, sont invités à soumettre des propositions de nouveaux travaux pour le CCSCH. Prière de noter qu'en examinant les propositions de nouveaux travaux, le Comité tiendra compte de la stratégie de regroupement pour les épices et les herbes culinaires convenue par le CCSCH, lors de sa troisième session².

¹ REP14/SCH, par. 21- 44;

² REP17/SCH, par. 61- 69;